Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213501422-20260605-D20260605_34-DE

République Française
Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Fougères-Vitré
Commune de LANDEAN

Nombre de membres	
En exercice	Présents à 18 h
15	15

Date de la convocation
28 mai 2026
Nombre de pouvoirs
0
Numéro de la délibération
2026-34

DELIBERATION DE LA COMMUNE DE LANDEAN

Séance du vendredi 05 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 05 juin 2026, à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LANDEAN, légalement convoqués, se sont réunis, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Franck ESNAULT, Maire.

Etaient présents à 18h00 : M. Franck ESNAULT, M. Patrice MARIE, Mme Géraldine ROSSIGNOL, M. Dominique BOSSERAY, Mme Hélène GOSSELIN, M. Georges COURTOUX, Mme Marie-Thérèse LOUVIOT, Mme Véronique LACONCHE, Mme Monique BRUNET, M. Stéphane JEULAND, Mme Chrystèle LECOINTRE, M. Stéphane PAUTONNIER, Mme Nathalie RABALLAND, M. Aurélien GRANGÉ, M. Adrien SIMON.

Etait absent excusé à 18h00 ayant donné procuration :

Etait absent excusé à 18h00 :

Mme Monique BRUNET a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

2026-34 Sénatoriales - Élection des délégués et suppléants (communes de plus de 1 000 habitants)

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
Vu la circulaire du ministère de l'Intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Monsieur le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Il indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de : Monsieur Georges COURTOUX et Monsieur Dominique BOSSERAY et de Monsieur Adrien SIMON et Monsieur Aurélien GRANGÉ

La présidence du bureau est assurée par le Maire.

Le Maire indique que doivent être élus 3 délégués titulaires et 3 suppléants.

Une liste déposée :

Liste N°1 Franck ESNAULT, elle comprend les noms suivants :

Délégués titulaires : Franck ESNAULT, Géraldine ROSSIGNOL, Patrice MARIE.

Suppléants : Hélène GOSSELIN, Dominique BOSSERAY, Véronique LACONCHE.

Un bulletin est mis à disposition des conseillers municipaux et il est procédé au vote.

Élection des délégués titulaires

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15

La liste N°1 Franck ESNAULT a obtenu : 15 voix, les 3 sièges en tant que délégués titulaires lui sont attribués.

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213501422-20260605-D20260605_34-DE

Élection des suppléants

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15

La liste N°1 Franck ESNAULT a obtenu : 15 voix, les 3 sièges en tant que suppléants lui sont attribués.

Monsieur le Maire proclame les résultats définitifs :

Sont élus délégués titulaires : Franck ESNAULT, Géraldine ROSSIGNOL, Patrice MARIE

Sont élus suppléants : Hélène GOSSELIN, Dominique BOSSERAY, Véronique LACONCHE

Monique BRUNET
Secrétaire de Séance

Fait et délibéré à Landéan, le 05 juin 2026
Extrait certifié conforme au registre des délibérations,
Le Maire, Franck ESNAULT

MAIRIE DE LANDEAN
35133